

Politiques de protection des données à caractère personnel à destination des étudiants et personnes externes à l'université

Approuvées par le Conseil d'administration du 27 septembre 2023

Déléguée à la protection des données

Présidence Avenue de l'Université BP 576 - 64012 PAU Cedex

dpo@univ-pau.fr

+33 (0)5 59 00 73 28

https://www.univ-pau.fr

Sommaire

1.	Preambule	3
2.	Objet	3
3.	Portée	3
4.	Opposabilité :	3
5.	Notions fondamentales	4
5.1.	Données à caractère personnel	4
5.2.	Traitement	4
5.3.	Responsable de traitement	4
5.4.	Destinataires des données	4
5.5.	Sous-traitants	5
5.6.	Tiers 5	
5.7.	Fichier	5
5.8.	Personne concernée	5
6.	Les acteurs de la protection des données	5
6.1.	Le délégué à la protection des données (DPO)	5
6.2.	2. Le Responsable de traitement	
6.3.	Les Sous-traitants	6
7.	Les principes de la protection des données	6
7.1.	Finalité du traitement	6
7.2.	Pertinence des données	
7.3.	Destinataires des données1	
7.4.	Données collectées	
7.5.	Origines des données	10
	7.5.1. Données relatives aux étudiants et candidats :	11
	7.5.2. Données relatives aux personnes extérieures :	11
7.6.	Conservation limitée des données	11

7.7.	Accès restreint aux données	12
7.8.	Sécurité des données	12
7.9.	Respect des droits des personnes	13
7.10).Droit post mortem	13
7.11	.Les transferts de données	14
8.	Violation des données	14
9.	Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL	14
10.	Evolution	14

1. Préambule

Le Règlement (EU) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, désigné sous la dénomination de Règlement général sur la protection des données (ci-après RGPD) ainsi que la loi 78/17 du 6 janvier 1978, désignée sous la dénomination de Loi informatique et libertés (ci-après LIL) fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Le RGPD, en son article 12, ainsi que la LIL, en son article 48, imposent que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément.

Dans le cadre de ses activités, l'université de Pau et des pays de l'Adour (ci-après « UPPA ») doit mettre en œuvre des traitements de données à caractère personnel relatifs aux étudiantes et étudiants, des agents, et autres personnes avec lesquelles elle est en relation.

Dans ce cadre, l'UPPA a établi une politique à destination de ses agents et une politique à destination des étudiants et personnes externes à l'établissement.

2. Objet

La présente politique a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information de l'université de Pau et des pays de l'Adour et ainsi de formaliser les droits et les obligations des étudiants, personnes extérieures à l'établissement dont les données sont traitées dans le cadre des activités de l'UPPA notamment les partenaires, candidats à l'embauche, intervenants au regard du traitement de leurs données à caractère personnel.

3. Portée

La présente politique de protection des données à caractère personnel a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place des différents traitements de données à caractère personnel des étudiants, des personnes extérieures à l'établissement dont les données sont traitées dans le cadre des activités de l'UPPA notamment les partenaires, les intervenants, les candidats.

La présente politique ne porte que sur les traitements dont l'université est responsable du traitement et ne vise donc pas les traitements qui ne seraient pas validés, créés ou exploités par l'université elle-même.

Le traitement de données à caractère personnel peut être géré directement par l'université ou par le biais d'un sous-traitant spécifiquement désigné par l'université.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de l'université, notamment les chartes des systèmes d'information, charte des étudiants ou les chartes administrateur par exemple.

4. Opposabilité:

Le présent document est opposable :

- à l'UPPA en sa qualité de « responsable du traitement » au sens du RGPD ;
- aux étudiants et candidats des formations de l'UPPA;
- aux personnes extérieures dont les données sont traitées dans le cadre des activités de l'UPPA notamment les partenaires, les intervenants, les candidats à l'embauche... ;

- aux personnes à qui l'UPPA communique ces données (ci-après « destinataire des données ») ;
- aux prestataires de l'UPPA qui traitent des données pour son compte (ci-après les « sous-traitants »);

5. Notions fondamentales

L'ensemble des définitions est fourni à l'article 4 du RGPD, les principales sont citées ci-dessous afin de faciliter la compréhension du présent document.

5.1. Données à caractère personnel

« Données à caractère personnel » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée »).

Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;

En conséquence, toute donnée permettant d'identifier une personne physique, au besoin en recourant à des informations complémentaires obtenues auprès d'un tiers est une donnée personnelle.

5.2. Traitement

«Traitement», toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;

En conséquence, toute manipulation de données personnelles est un traitement, y compris lorsqu'il s'agit de documents papier.

5.3. Responsable de traitement

«Responsable du traitement», la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre;

Le responsable de traitement est l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA), représentée par son président.

5.4. Destinataires des données

« Destinataire », la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers. Toutefois, les autorités publiques qui sont susceptibles de recevoir communication de données à caractère personnel dans le cadre d'une mission d'enquête particulière conformément au droit de l'Union ou au droit d'un État membre ne sont pas considérées comme des destinataires ; le traitement de ces données par les autorités publiques en question est conforme aux règles applicables en matière de protection des données en fonction des finalités du traitement;

Il s'agit de toute personne (physique ou morale) accédant aux données personnelles. En sont exclus les « tiers autorisés », c'est à dire les autorités compétentes.

5.5. Sous-traitants

« Sous-traitant », la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement ;

Il s'agit de toute personne physique ou morale extérieure à **l'université de Pau et des pays de l'Adour**, **chargée contractuellement** de collecter et de traiter les données pour le compte d'une direction, responsable de la mise en œuvre du traitement.

Le sous-traitant doit être lié par un contrat et présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité. Il ne peut recourir lui-même à la sous-traitance sans en avertir par écrit le responsable de traitement.

5.6. Tiers

« Tiers » : une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont autorisées à traiter les données à caractère personnel.

5.7. Fichier

« Fichier » : tout ensemble structuré de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique.

Un fichier de tableur, un répertoire papier ou bien sûr une base de données contenant les coordonnées d'individus, par exemple, constituent des fichiers de données à caractère personnel au sens du règlement.

5.8. Personne concernée

La personne concernée par un traitement de données à caractère personnel est celle à laquelle se rapportent les données qui font l'objet du traitement.

Il s'agit obligatoirement d'une personne physique dont les données sont collectées et traitées. Les données propres aux personnes morales (société, entreprise, collectivité) ne rentrent pas dans le champ d'application du RGPD et par conséquent ne sont pas visées par la présente charte de gestion des données à caractère personnel.

6. Les acteurs de la protection des données

6.1. Le délégué à la protection des données (DPO)

Rattachée au responsable de traitement, une Déléguée à la protection des Données (DPO) a été désigné auprès de la CNIL depuis le 25/05/2018. Les missions du DPO consistent à informer et conseiller le mandataire légal, assurer la conformité et la sécurité des traitements de données à caractère personnel et à être le point de contact des personnes concernées et de l'autorité de contrôle.

La position stratégique et les missions du DPO sont formalisées dans un arrêté.

La déléguée à la protection des données exerce ses missions en collaboration avec la déléguée à la protection des données adjointe.

Pour toute information ou exercice des droits « Informatique et Liberté » sur les traitements des données personnelles gérés par l'UPPA, la personne concernée peut contacter la déléguée à la protection des données (DPO) :

- Par courrier à : Déléguée à la protection des données, Direction des affaires juridiques, Avenue de l'université, Présidence BP 576 64012 PAU CEDEX
- Par mail à : dpo@univ-pau.fr

6.2. Le Responsable de traitement

Le responsable de traitement pour l'UPPA est le Président de l'université. (cf article 5.3)

En fournissant les moyens nécessaires, il veille au bon fonctionnement de l'organisation qui porte la politique de protection afin de répondre aux recommandations du référentiel de gouvernance de la CNIL.

6.3. Les Sous-traitants

Les sous-traitants sont des prestataires externes auxquels notre établissement peut faire appel pour recueillir, utiliser et traiter de quelque manière que ce soit, les données personnelles pour notre compte. (cf article 5.5)

Les sous-traitants sont contractuellement tenus d'appliquer la politique de protection des données de l'université de Pau et de pays de l'Adour ainsi que tout autre mesure de mise en conformité déployée par **l'UPPA**.

7. Les principes de la protection des données

7.1. Finalité du traitement

Les finalités sont :

- Déterminées : les données sont recueillies pour un usage précis et bien défini ;
- Légitimes : les finalités sont en adéquation avec les normes et réglementation. Elles ne peuvent pas aller à l'encontre des droits ou des libertés fondamentales
- **Explicites** : les finalités sont énoncées de manière compréhensible pour les personnes dont les données vont être traitées.

L'université de Pau et des pays de l'Adour recueille et traite des données à caractère personnel sur le fondement de l'exécution d'une mission d'intérêt public pour les finalités suivantes :

- Accompagnement à la création d'entreprise
- Accompagnement de la réussite et qualité de vie des étudiants
- Accompagner les demandes du public international
- Actions de promotion de l'entrepreneuriat
- Actions d'information sur le statut national d'entrepreneur
- Administration du portail de diffusion des publications des chercheurs
- Gestion de la mobilité hybride
- Gestion de la mobilité virtuelle (entrant et sortant)
- Gestion et suivi de la scolarité
- · Accompagnement des chercheurs
- Gestion des admissions, du recrutement et des inscriptions
- Gestion et suivi de la scolarité

- Gestion administrative et pédagogique des stagiaires en formation continue et des apprentis
- Gestion de la formation l'entrepreneuriat
- Gestion de la mobilité encadrée
- Gestion de la mobilité individuelle
- Gestion de l'accompagnement pédagogique des enseignants
- Gestion de l'enseignement culturel
- Gestion de l'enseignement des langues de l'IEFE
- Gestion de l'offre de formation
- Gestion de l'UE Tandem linguistique
- Gestion des candidatures et inscriptions des doctorants
- Gestion des certifications
- Gestion des demandes d'aides forfaitaires des HDR
- Gestion des dispositifs d'accompagnement des étudiants
- Gestion des entretiens individuels des étudiants
- Gestion des événements (Forum UPPA Étudiants/Entreprises)
- Gestion des inscriptions des étudiants
- Gestion des soutenances de thèse
- Gestion et suivi de la scolarité
- Mise à disposition de la documentation
- Mise à disposition d'outils informatiques
- Organisation des journées d'immersion des lycéens
- Organisation d'évènements artistiques et culturels
- Pilotage des modules d'enseignements des langues des collèges
- Publication et vente d'ouvrages
- Services d'impression
- Soutien aux projets artistiques et culturels
- Suivi de la formation du doctorant
- Suivi et accompagnement de la stratégie politique
- Accompagnement des chercheurs

L'université de Pau et des pays de l'Adour recueille et traite des données à caractère personnel sur le fondement de l'exécution d'un contrat ou mesures précontractuelles pour les finalités suivantes :

- Gestion des adhérents à la salle d'escalade
- Gestion des contrats avec les intervenants extérieurs de la DFTLV
- Gestion des contrats d'assurance de l'université
- Gestion des titres de recette

- Grands projets : suivi des lauréats
- Production de contenu audiovisuel
- UPPA Tech: gestion des formations professionnelles

L'université de Pau et des pays de l'Adour recueille et traite des données à caractère personnel sur le fondement du respect d'une obligation légale pour les finalités suivantes :

- Actions de prévention de santé pour les étudiants
- Centre de santé étudiant
- Contrôle de gestion et analyses
- Gestion des concours ITRF
- Recrutement direct sans concours et des BOE
- Gestion de la diffusion des offres de stage, d'alternance et d'emplois
- Gestion de l'action sociale
- Gestion des arrêtés (hors-élections)
- Gestion des demandes CADA
- Gestion des droits d'accès (RGPD)
- Gestion des élections (conseils centraux, conseils de composantes et CNESER)
- Gestion des évaluations des stages par les entreprises et les étudiants
- Gestion des inscrits aux activités sportives
- Gestion des instances
- Gestion des marchés publics
- Gestion des primes brevets et licences d'exploitation
- Gestion des sections disciplinaires (enseignant, etudiant et BIATSS)
- Gestion du parc de véhicules
- Gestion du patrimoine
- Gestion du recrutement
- Grands projets : Plan de gestion de données
- Imputation budgétaire des salaires
- Prévention et suivi des risques de radicalisation
- Prévention, santé, sécurité au travail
- Prise en charge des titres de recette et recouvrement des recettes (amiable et contentieux)
- Prise en charge et paiement des dépenses
- Protection du potentiel scientifique et technique
- Suivi des actions sur les documents numériques
- Tenue de la comptabilité

L'université de Pau et des pays de l'Adour recueille et traite des données à caractère personnel sur le fondement d'un **intérêt légitime** pour les finalités suivantes :

- Badges et moyens d'accès sur le lieu de travail
- Bureau des partenariats : gestion des partenariats
- Gestion de la lettre des newsletters
- Gestion de la base de données partenariale
- Gestion de la communication de l'UPPA sur les réseaux sociaux
- Gestion de l'intranet
- Gestion des contentieux
- Gestion des conventions
- Gestion des demandes juridiques
- Gestion des déplacements professionnels
- Gestion des enquêtes sur le devenir, l'orientation ou les conditions de vie et d'études des étudiants (actuels ou anciens)
- Gestion des évaluations des formations/enseignements/stages, des enquêtes autres que évaluations / Développement d'outils de collecte et traitement de données
- Gestion des évènements doctorales
- Gestion des évènements lycéens
- Gestion des multifonctions de proximité (ex: photocopieurs)
- Gestion des newsletters (interne et externe)
- Gestion des précontentieux
- Gestion des sites web et cookies
- Gestion des sorties en plein air
- Gestion du dossier des sportifs à statut particulier
- Gestion du réseau ALUMNI
- Gestion et suivi du courrier
- Gestion de la communication
- Maintenance multi techniques des bâtiments
- UPPA Tech : gestion des partenaires
- Vidéoprotection (campus de Pau)

L'université de Pau et des pays de l'Adour recueille et traite des données à caractère personnel sur le fondement de la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée pour la finalité suivante :

Secours à victimes

L'université de Pau et des pays de l'Adour recueille et traite des données à caractère personnel sur le fondement du consentement de la personne concernée pour les finalités suivantes :

Bureau UNITA : gestion des évènements

Gestion des appels à projets

7.2. Pertinence des données

La finalité définie permet de déterminer la pertinence des données collectées. Seules les données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires pour atteindre la finalité seront collectées et traitées. Les données sont mises à jour tout au long des traitements afin de maintenir leur validité.

7.3. Destinataires des données

L'UPPA s'assure que les données personnelles ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés. Les destinataires des données à caractère personnel des personnes concernées sont soumis à une obligation de confidentialité.

Pourront notamment être destinataires de ces données à caractère personnel : les services de l'UPPA, les établissements universitaires, et écoles partenaires de l'UPPA, les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques, les associations étudiantes, l'autorité de tutelle, les services statistiques ministériels, l'INSEE, le CEREQ, les laboratoires de recherches en cotutelle et partenaire de l'UPPA, les organismes liés à la vie étudiante tels que le Cnous, le Crous, les organismes de protections sociales des usagers, les autres partenaires institutionnels de l'UPPA (ex/ CNRS INRA).

L'UPPA décide des données auxquelles pourra avoir accès le destinataire.

Si un étudiant ou toute personne extérieure se rend compte qu'il dispose d'un accès à des données personnelles auxquelles il ne devrait pas avoir accès, il a pour obligation de prévenir sans délais l'UPPA. Les personnes concernées sont informées que tous les accès concernant des traitements relatifs à leurs données à caractère personnel font l'objet d'une mesure de traçabilité.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître (ex : réquisition judiciaire). Dans ce cas, l'UPPA n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les Données.

7.4. Données collectées

Les données recueillies par l'UPPA concernant les étudiants sont notamment les suivantes : l'identité et les coordonnées : civilité, nom, prénoms, adresse postale, numéros de téléphone, adresses de courrier électronique personnelle, date de naissance et lieu de naissance, nationalité, photo, photocopie d'une carte nationale d'identité, la situation familiale, économique et financière : catégorie socioprofessionnelle et profession des parents, type de bourse, service national, les données de santé nécessaires au bon déroulement des formations dispensées par l'UPPA (dont la reconnaissance d'un handicap), la vie professionnelle : CV, lettre de motivation, copie des relevés de notes et des diplômes obtenus, lettre de recommandation, les données à caractère personnel d'un référent académique ou professionnel du candidat : nom, prénom, titre, adresse email, établissement.

Les données recueillies par l'UPPA concernant les personnes extérieures sont notamment les suivantes : l'identité et les coordonnées : civilité, nom, prénoms, adresse postale, numéros de téléphone, adresses de courrier électronique personnelle, date de naissance et lieu de naissance, nationalité, photo, photocopie d'une carte nationale d'identité, la situation professionnelle, économique et financière, fonctions, sociétés si nécessaire, les données à caractère personnel d'un référent académique ou professionnel : nom, prénom, titre, adresse email, établissement, les Données bancaires du partenaire, lorsque c'est nécessaire, les données techniques relatives à l'identification et les connexions du partenaire, données sur le parcours professionnel.

7.5. Origines des données

Les données personnelles collectées par l'UPPA sont soit collectées directement par l'établissement, soit collectées de manière indirecte.

7.5.1. Données relatives aux étudiants et candidats :

La collecte directe des données prend différentes formes :

- Données collectées lors de l'inscription ou la réinscription administrative des étudiants,
- Données collectées dans la préinscription ou l'inscription d'un étudiant ou futur étudiant,
- Données collectées par envoi ou remise d'une donnée personnelle par les étudiants (courriel, lettre, carte de visites, etc.),
- Données techniques (données de connexion ou de trafic) liées à l'usage des services informatique ou numérique de l'UPPA.

La collecte indirecte des données prend différentes formes :

- Données collectées par le Cnous, afin de payer les services de restauration du Crous de manière dématérialisée,
 - Données collectées par les administrations et rectorat,
 - Données collectées via d'autres universités ou écoles tierces à l'UPPA,
- Données collectées via la plateforme Parcoursup, ou de tout autre moyen de candidature à la disposition du candidat, dans l'hypothèse des candidatures auprès de l'UPPA.

7.5.2. Données relatives aux personnes extérieures :

La collecte directe des données prend différentes formes :

- Données collectées en exécution du partenariat,
- Données collectées par envoi ou remise d'une donnée personnelle par les personnes concernées (courriel, lettre, carte de visites, etc.),
- Données techniques (données de connexion ou de trafic) liées à l'usage des services informatique ou numérique de l'UPPA.

La collecte directe des données sont les données collectées par les administrations.

7.6. Conservation limitée des données

La durée de conservation des données n'excède pas la durée nécessaire aux finalités décrites.

Il est rappelé que l'UPPA est tenue par des règles administratives relatives aux durées d'utilisation et de conservation des données, ainsi qu'à des règles applicables aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux services de l'éducation nationale en matière d'archives publiques.

Des instructions ministérielles ont élaboré des tableaux d'archivage : pour chaque document, est précisé soit la durée d'utilisation administrative afférente (DUA), soit la durée au cours de laquelle il peut être conservé dans les locaux de l'établissement en tant qu'archive nécessaire à la bonne marche de celui-ci, et le sort des documents à l'issue de la DUA (destruction ou versement aux Archives départementales). Ces instructions fixent les durées maximales de conservation que l'UPPA est tenue de respecter.

La durée de conservation des données personnelles est définie par l'UPPA au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur l'établissement et à défaut en fonction de ses besoins. Ces durées maximales s'appliquent sauf si les personnes concernées demandent l'effacement ou la cessation d'utilisation de leurs données personnelles avant l'expiration de celles-ci pour un motif compatible avec toute obligation légale qui pourrait s'imposer à l'UPPA.

Les durées de conservations concernant les étudiants sont notamment :

<u>Traitement concerné</u>	Durée de conservation des données collectées
Gestion du dossier des candidats	Durée nécessaire au traitement de la candidature
Gestion du dossier universitaire de l'usager	Durées prescrites par l'instruction Culture DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 - Instruction Education du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement Supérieur et de la recherche.
Mise en œuvre de l'ENT	Les données sont conservées 2 ans à compter de la dernière inscription administrative de l'usager. Les contributions personnelles déposées dans les espaces communautaires et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne seront pas conservées par l'établissement à l'issue de cette période, sauf accord express de l'usager concerné.
Gestion des partenariats	A minima pour la durée d'exécution du contrat, à laquelle s'ajoute une durée de conservation intermédiaire déterminée (par la réglementation) en fonction de la nature du contrat.
Vidéosurveillance/vidéoprotection	1 mois à compter de la captation des images

Les Données personnelles collectées seront conservées conformément à la législation en vigueur et aux délais de prescription applicables.

Passé les délais fixés, les données personnelles sont soit supprimées, soit conservées après avoir été anonymisées, notamment pour des raisons d'usages statistiques, soit archivées afin de répondre aux obligations légales applicables.

Il est rappelé aux personnes concernées que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que l'UPPA n'est plus, par la suite, en mesure de les restaurer.

7.7. Accès restreint aux données

Seuls les destinataires dûment habilités peuvent accéder aux informations nécessaires à leurs missions. Des règles d'accès et de confidentialité strictes sont applicables aux données personnelles traitées.

Les droits d'accès sont accordés en adéquation avec la fonction de l'agent et sont mis à jour en cas d'évolution ou de changement de fonction.

7.8. Sécurité des données

L'université de Pau et des pays de l'Adour détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des traitements de données à caractère personnel pour éviter les intrusions et prévenir ainsi toute perte de

confidentialité, modification non désirée ou destruction de données. Des mesures d'ordre logique, physique ou organisationnel sont mises en place.

7.9. Respect des droits des personnes

Chaque formulaire de collecte de données informe la personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel :

- de l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant;
- de la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;
- du caractère obligatoire ou facultatif de ses réponses;
- des conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse ;
- des destinataires ou catégories de destinataires des données;
- des droits des personnes à l'égard des traitements des données à caractère personnel;
- de l'existence, le cas échéant, de transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne ;
- de la durée de conservation des catégories de données traitées ou, en cas d'impossibilité, des critères utilisés permettant de déterminer cette durée.

En vertu de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, la personne concernée dispose de plusieurs droits – ci-après listés – lui permettant d'assurer la maîtrise du traitement de données personnelles la concernant :

- droit d'accès;
- droit de rectification;
- droit d'opposition;
- droit à l'effacement « droit à l'oubli » ;
- droit de définir des directives concernant le sort de ses données après sa mort;
- droit de retirer son consentement à tout moment ;
- droit de solliciter une limitation du traitement ;
- droit à la portabilité de ses données ;
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Ces droits peuvent être exercés auprès de l'université de Pau et des pays de l'Adour par mail : dpo@univ-pau.fr

L'université de Pau et des pays de l'Adour met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer l'effectivité de leurs droits aux personnes concernées.

7.10. Droit post mortem

Les étudiants et autres personnes extérieures sont informés qu'ils disposent du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem. La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice de leurs droits s'effectuent par courrier électronique à l'adresse dpo@univ-pau.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante, Direction des affaires juridiques, Présidence – DAJ, avenue de l'université, BP 576, 64012 Pau Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

7.11. Les transferts de données

Les données à caractère personnel peuvent être transférées, dans le cadre de la finalité poursuivie, vers un pays situé hors de l'Union Européenne.

Les destinataires ont dans ce cas uniquement communication des catégories de données nécessaires à la réalisation de ladite finalité.

Conformément au Règlement Général sur la protection des Données (RGPD), le questionnaire de collecte de données précise et informe la personne auprès de laquelle ont été recueillies des données à caractère personnel, de l'existence de transferts de données à caractère personnel à destination d'un État non membre de l'Union européenne.

Les transferts hors de l'Union Européenne sont strictement encadrés par les contrats de l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) afin de garantir le niveau de protection des données à caractère personnel transférées.

8. Violation des données

En cas de violation de données à caractère personnel, l'UPPA s'engage à en notifier à la CNIL dans les conditions prescrites par la règlementation en vigueur.

9. Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

La personne concernée par le traitement de ses données à caractère personnel est informée de son droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la CNIL, si celui-ci estime que le traitement de données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la règlementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

Cnil – Service des plaintes 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

10.Evolution

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la CNIL ou des usages.

Pour garantir la pérennité de sa politique de gestion des données à caractère personnel, **L'université de Pau et des pays de l'Adour** s'assure régulièrement de l'adéquation des principes qui la compose aux évolutions des technologies, du droit et des besoins des personnes concernées et des tiers.

La présente politique est approuvée par le conseil d'administration de l'établissement, les éventuelles modifications futures devront également faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration.

Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à la connaissance des personnes visées par tout moyen défini par l'UPPA, en ce compris la voie électronique (diffusion par courrier électronique ou en ligne par exemple).